
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 15 janvier 2013, à compter de 20h00.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Éva Böröcz et Sylvette Savaria, messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Bruno Napert, Daniel Plouffe et Pierre St-Louis formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Claude Jutras.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2013-01-01

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition du conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tout en y ajoutant les points suivants :

- 10 b) Rapport du représentant
- 11 a) CLD : culture et patrimoine et REFER – Rapport du représentant

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre ainsi que de la séance extraordinaire du 10 décembre 2012 portant sur le budget 2013.
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance du 4 décembre 2012 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) MRC de Marguerite d'Youville – Dépôt du procès-verbal du 8 et 28 novembre 2012
 - d) Règlement de taxation 2013 – Adoption
 - e) Déclaration des intérêts pécuniaires – Dépôt
 - f) Emploi étudiant – Demande d'aide financière
 - g) Rémunération du personnel et des membres du Conseil – Année 2013
 - h) Taxes impayées, 2011 – Autorisation d'entreprendre la procédure de vente pour taxes
 - i) MMQ assurances responsabilités – Renouvellement
 - j) Marge de crédit – Mandat à monsieur le maire

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

- a) Rapport du représentant

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

Aucun item à ce point.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

- a) Rapport du représentant
- b) Éclairage entretien – Résultat des soumissions
- c) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Reddition de compte
- d) AIBR – Réfection d'aqueduc de la conduite entre St-Denis/St-Antoine – Portion à payer

8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

Aucun item à ce point.

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Règlement n° 274 concernant le plan d'urbanisme de la municipalité de Calixa-Lavallée – Adoption
- b) Règlement n° 275 concernant le zonage de la municipalité de Calixa-Lavallée – Adoption
- c) Règlement n° 276 concernant le lotissement dans la municipalité de Calixa-Lavallée – Adoption
- d) Règlement n° 277 concernant la construction de la municipalité de Calixa-Lavallée – Adoption
- e) Règlement n° 278 concernant les permis et certificats de la municipalité de Calixa-Lavallée – Adoption
- f) Règlement n° 279 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – Adoption
- g) Dérogation mineure : lot n° 743 partie – Autorisation – Remplaçant la résolution n° 2012-06-66
- h) Entente de droit de passage : 940, Chemin de la Petite-Côte-d'en-Haut (lot 412-p) – Autorisation de signature

10- ENVIRONNEMENT

- a) Programme Climat municipalités – Modification du budget – Addenda : autorisation de signature

11- CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun item à ce point.

12- LOISIRS

- a) Rapport de la représentante

13- AUTRES DOSSIERS

- a) Sécurité Canine Provinciale – Renouvellement du contrat

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- CORRESPONDANCE

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

2013-01-02

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2012 PORTANT SUR LE BUDGET 2013 – ADOPTION

Sur une proposition du conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Plouffe et résolu unanimement :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre ainsi que de la séance extraordinaire du 10 décembre 2012 portant sur le budget 2013 tels que déposés.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) La directrice générale résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2013-01-03

Considérant le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2013 au montant de 46 622.58\$;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard appuyé par la conseillère Éva Böröcz et résolu unanimement :

Que la liste des comptes en date du 15 janvier 2013 au montant de 46 622.58\$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) MRC de Marguerite d'Youville – Dépôt du procès-verbal du 8 et 28 novembre 2012

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal du 8 et du 28 novembre 2012.

d) Règlement de taxation 2013 – Adoption

2013-01-04

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2012 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu :

D'adopter le règlement de taxation 2013 numéro 283.

ADOPTÉE

e) Déclaration des intérêts pécuniaires – Dépôt

Conformément aux dispositions de l'article n° 359 de la Loi sur les élections et référendum les membres du conseil déposent leurs déclarations.

f) Emploi étudiant – Demande d'aide financière

2013-01-05

Considérant le programme d'emploi Été Canada 2013 ;

Considérant les besoins en main d'œuvre saisonnière pour diverses tâches, soit l'entretien des propriétés de la municipalité et la continuité de la mise à jour des archives ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Daniel Plouffe et résolu unanimement ;

De demander une aide financière au montant maximum qu'accordera Emploi Canada pour l'embauche d'un employé pour une durée de dix semaines pour les tâches d'entretien des propriétés de la municipalité et de mise à jour des archives.

ADOPTÉE

g) Rémunération du personnel – Année 2013

2013-01-06

Considérant l'indice du coût de la vie ainsi que les prévisions budgétaires de 2013 ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Éva Böröcz, appuyée par le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu:

D'accorder le salaire convenu avec le personnel pour l'année 2013.

ADOPTÉE

h) Taxes impayées 2011 – Autorisation d'entreprendre la procédure de vente pour taxes

2013-01-07

Conformément à l'article n° 1022 du *Code municipal*, la directrice générale dépose la Liste des taxes impayées au Conseil ;

Conformément à l'article n° 1023 du *Code municipal* la directrice générale, selon l'ordre reçu du Conseil, remettra avant le 31 janvier 2013 au *bureau de la MRC de Marguerite d'Youville*, de même qu'au bureau de la *Commission scolaire des Patriotes*, la liste des propriétés dont le solde des comptes cumule une année et plus de retard, soit les arrérages des trois (3) versements de 2011 et avant ;

Considérant qu'il n'y a pas lieu de remettre une telle liste à la MRC de Marguerite d'Youville étant donné l'état des taxes à recevoir ;

En conséquence, sur la proposition de la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu :

Qu'aucune liste ne soit émise et envoyée à la MRC étant donné l'état de nos taxes à recevoir.

ADOPTÉE

i) MMQ assurances responsabilités - Renouvellement

2013-01-08

Considérant l'offre de service de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) datée du 17 décembre 2012 ;

Considérant qu'une ristourne au montant de 2 000\$ est à prévoir ;

En conséquence, sur la proposition du conseiller Daniel Plouffe, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu :

De renouveler la police d'assurance responsabilité avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) au montant de 8 414\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

j) Marge de crédit – Mandat à monsieur le maire

2013-01-09

Considérant qu'il serait opportun pour la municipalité de Calixa-Lavallée d'avoir un marge de crédit pour des besoins ponctuels, ex. : nettoyage de cours d'eau ;

Considérant que cette marge de crédit devra être d'au moins 200 000\$;

En conséquence, sur la proposition du conseiller Pierre St-Louis, appuyé par la conseillère Éva Böröcz, il est unanimement résolu :

D'autoriser Claude Jutras à rencontrer notre institution financière, Caisse Desjardins de Contrecoeur/Verchères, afin d'obtenir une marge de crédit au montant de 200 000\$;

D'autoriser le maire Claude Jutras ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents nécessaires à l'obtention de cette marge de crédit.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Pierre St-Louis a procédé à : réparation de la porte située à droite du bâtiment municipal et une peinture à changer, réparation d'un problème électrique au niveau du garage.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

Aucun item à ce point.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Le conseiller Ghislain Beauregard rapporte : l'état de la réserve de sel, le déneigement bien fait et tout est satisfaisant. Dans les prochaines semaines nous travaillerons sur le dossier de la taxe d'accise.

b) Éclairage entretien – Résultat des soumissions

2013-01-10

Considérant les soumissions reçues dans l'appel d'offres, faite par la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu dans le cadre d'un appel d'offres regroupé ;

Considérant l'ouverture des soumissions faite à Saint-Antoine-sur-Richelieu en novembre 2012 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et résolu unanimement :

De retenir les services de Michel Guimont, entrepreneur électricien Ltée pour un montant de 646.10\$ plus taxes pour une entente prenant fin le 31 décembre 2015.

ADOPTÉE

c) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Reddition de compte

2013-01-11

Considérant la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier dans le dossier numéro 00019334-1 – 59030 (16) – 2012-06-28-36, telle que confirmée dans la lettre du 6 juillet 2012 ;

Considérant que les travaux ont été effectués ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Plouffe et résolu unanimement :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 5 155.89\$, conformément aux exigences du ministère des Transports ;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

d) AIBR – Réfection d'aqueduc de la conduite entre St-Denis/St-Antoine – Portion à payer

2013-01-12

Considérant que l'AIBR a procédé à une réfection de la conduite d'eau potable entre St-Denis/St-Antoine ;

Considérant que la municipalité de Calixa-Lavallée est desservie par cette conduite d'eau et doit s'acquitter d'une partie de cette dépense en fonction de son débit réservé ;

Considérant que l'AIBR nous propose de payer cette partie comptant ou par le biais de son emprunt sur cinq (5) ou dix (10) ans ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et résolu unanimement :

Que la municipalité de Calixa-Lavallée paie comptant à l'AIBR un montant de 6 366.53\$; montant basé sur le débit réservé. Ce montant est prévu au budget 2013.

ADOPTÉE

8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

Aucun item à ce point.

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Règlement n° 274 concernant le plan d'urbanisme de la municipalité de Calixa-Lavallée – Adoption

2013-01-13

Considérant que le Conseil municipal de la municipalité de Calixa-Lavallée a le pouvoir en vertu de la loi d'adopter un règlement concernant le plan d'urbanisme du territoire municipal ;

Considérant que le présent règlement complète la réglementation d'urbanisme ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance antérieure du Conseil tenue le 23 juillet 2012 et qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu sous la présidence de monsieur le maire Claude Jutras, le 4 décembre 2012 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Éva Böröcz et résolu unanimement :

D'adopter le règlement portant le numéro 274.

ADOPTÉE

b) Règlement n° 275 concernant le zonage de la municipalité de Calixa-Lavallée – Adoption

2013-01-14

Considérant que le Conseil municipal de la municipalité de Calixa-Lavallée a le pouvoir en vertu de la loi d'adopter un règlement de zonage concernant la division du territoire municipal en zones ;

Considérant que le présent règlement complète la réglementation d'urbanisme ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance antérieure du Conseil tenue le 23 juillet 2012 et qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu sous la présidence de monsieur le maire Claude Jutras, le 4 décembre 2012 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Éva Böröcz et résolu unanimement :

D'adopter le règlement portant le numéro 275.

ADOPTÉE

c) Règlement n° 276 concernant le lotissement dans la municipalité de Calixa-Lavallée – Adoption

2013-01-15

Considérant que le Conseil municipal de la municipalité de Calixa-Lavallée a le pouvoir en vertu de la loi d'adopter un règlement pour déterminer de quelle façon on procède au lotissement des terrains pour fins de construction ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la collectivité de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement pour permettre un aménagement rationnel du territoire et coordonner son développement ;

Considérant que le présent règlement complète la réglementation d'urbanisme ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance antérieure du Conseil tenue le 23 juillet 2012 et qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu sous la présidence de monsieur le maire Claude Jutras, le 4 décembre 2012 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Éva Böröcz et résolu unanimement :

D'adopter le règlement portant le numéro 276.

ADOPTÉE

d) Règlement n° 277 concernant la construction de la municipalité de Calixa-Lavallée – Adoption

2013-01-16

Considérant que le Conseil municipal de la municipalité de Calixa-Lavallée a le pouvoir en vertu de la loi d'adopter un règlement pour déterminer les normes de construction sur l'ensemble de son territoire ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la collectivité de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement afin d'assurer la sécurité, la solidité et la salubrité des constructions ;

Considérant que le présent règlement complète la réglementation d'urbanisme ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance antérieure du Conseil tenue le 23 juillet 2012 et qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu sous la présidence de monsieur le maire Claude Jutras, le 4 décembre 2012 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Éva Böröcz et résolu unanimement :

D'adopter le règlement portant le numéro 277.

ADOPTÉE

e) Règlement n° 278 concernant les permis et certificats de la municipalité de Calixa-Lavallée – Adoption

2013-01-17

Considérant que le Conseil municipal de la municipalité de Calixa-Lavallée a le pouvoir en vertu de la loi d'adopter un règlement concernant les permis et certificats, leurs modalités d'émission ainsi que leurs taux dans chacun des cas ;

Considérant que le présent règlement complète la réglementation d'urbanisme ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance antérieure du Conseil tenue le 23 juillet 2012 et qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu sous la présidence de monsieur le maire Claude Jutras, le 4 décembre 2012 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Éva Böröcz et résolu unanimement :

D'adopter le règlement portant le numéro 278.

ADOPTÉE

f) Règlement n° 279 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – Adoption

2013-01-18

Considérant que le Conseil municipal de la municipalité de Calixa-Lavallée a le pouvoir en vertu de la loi d'adopter un règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le présent règlement complète la réglementation d'urbanisme ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance antérieure du Conseil tenue le 23 juillet 2012 et qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu sous la présidence de monsieur le maire Claude Jutras, le 4 décembre 2012 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Éva Böröcz et résolu unanimement :

D'adopter le règlement portant le numéro 279.

ADOPTÉE

g) Dérogation mineure : lot n° 743 partie – Autorisation – Remplaçant la résolution n° 2012-06-66

2013-01-19

Considérant que la demande de dérogation mineure consiste à conserver pour l'agriculture le maximum de superficie du lot n° 743-P (no civique 521, Second Ruisseau) effectivement cultivé ;

Considérant que la superficie à conserver pour l'agriculture est drainée ;

Considérant que pour ce faire, il faut soustraire environ 10 622 pieds carrés du lot résidentiel, laissant une superficie conforme de 16 160.92 pieds carrés ;

Considérant que ladite soustraction laisse un lot conforme aux dispositions du règlement de lotissement, excepté la profondeur moyenne minimale qui passe de 193 pieds à 140 pieds approximativement ;

Considérant que les dispositions de l'article n° 7.4 du règlement de lotissement n° 182, déterminent la totalité du lotissement requis en cas de construction ;

Considérant que de tels paramètres (façade, profondeur, superficie) ne confèrent aucune latitude à quiconque désire subdiviser un lot ;

Considérant qu'un règlement de lotissement prévoit normalement une marge de manœuvre quant au découpage des futures lots afin de pouvoir composer avec des limitations de l'environnement immédiat, tel la présence d'un fossé, d'un cours d'eau, d'un droit d'accès, etc ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme réuni le 15 mai 2012, s'est exprimé favorablement à revoir en conséquence les dispositions sur le lotissement dans le cadre de la conformité du schéma d'aménagement ;

Considérant qu'avec une profondeur minimale moyenne de 140 pieds, le présent projet de subdivision pourrait se réaliser sans recourir à une dérogation mineure dans la prochaine révision de nos règlements d'urbanisme ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par la conseillère Éva Böröcz et résolu unanimement :

Que le conseil municipal de Calixa-Lavallée est en faveur de la décision du comité consultatif d'urbanisme et accorde la dérogation mineure. Le terrain ainsi obtenu mesure :

- profondeur d'un côté 30,48 mètres (100 pieds) et de l'autre côté 51,21 mètres (168 pieds)
- façade du terrain 38,10 mètres (125 pieds) et l'arrière du terrain 38,29 mètres (125.6 pieds), (lot no 743-P, n° civique 521, Second Ruisseau).

Tel que le plan final préparé par l'arpenteur-géomètre Denis Dubois déposé le 11 janvier 2013, minute 18954.

ADOPTÉE

h) Entente de droit de passage : 940, Chemin de la Petite-Côte-d'en-Haut (lot 412-P) – Autorisation de signature

2013-01-20

Considérant qu'une demande de lotissement a été présentée pour le 940, Chemin de la Petite-Côte d'en-Haut ;

Considérant que pour respecter le règlement de zonage de la municipalité, la municipalité de Calixa-Lavallée doit accorder un droit de passage sur une partie du lot 412-P, ancienne portion de chemin appartenant à la municipalité ;

Considérant le projet d'entente présentée par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Daniel Plouffe et résolu unanimement :

Que le conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée approuve l'entente telle que présentée par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

D'autoriser le maire Claude Jutras ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Calixa-Lavallée.

ADOPTÉE

10- ENVIRONNEMENT

a) Programme Climat municipalités – Modification du budget – Addenda : autorisation de signature

2013-01-21

Considérant que le budget alloué dans le cadre du programme Climat municipalités a été revu à la baisse ;

Considérant qu'un addenda doit nous être envoyé pour signatures ;

Considérant que le responsable à signer dans ce dossier doit être modifié ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Plouffe et résolu unanimement :

De désigner la directrice générale et secrétaire-trésorière Suzanne Francoeur à signer tout document subséquent en lien avec ce programme.

ADOPTÉE

b) Rapport du représentant

Le conseiller Pierre St-Louis mentionne que cette année une rencontre sera cédulée avec la compagnie Écobox afin de connaître leurs produits en ce qui a trait aux installations septiques privées et collectives.

11- CULTURE ET PATRIMOINE

a) CLD : culture et patrimoine et REFER – Rapport du représentant

Le représentant Pierre St-Louis rapporte que la prochaine rencontre du CLD au niveau de la culture aura lieu le 17 janvier prochain et qu'une rencontre par mois par la suite incluant toutes les municipalités de la MRC de Marguerite d'Youville.

Au niveau du REFER, quatre rencontres par année sont à prévoir.

12- LOISIRS

a) Rapport de la représentante

La conseillère Sylvette Savaria rapporte que la fête des neiges aura lieu le 19 janvier prochain et que le brunch du 6 janvier dernier était excellent.

13- AUTRES DOSSIERS

a) Sécurité Canine Provinciale – Renouvellement du contrat

2013-01-22

Considérant que l'entente avec Sécurité Canine Provinciale a pris fin le 31 décembre 2012 ;

Considérant la nouvelle entente proposée par Sécurité Canine Provinciale présentée par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par la conseillère Éva Böröcz et résolu unanimement :

D'accepter l'entente proposée par Sécurité Canine Provinciale pour l'année 2013 telle que présentée ;

D'autoriser le maire Claude Jutras ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Calixa-Lavallée la présente entente.

ADOPTÉE

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes dans l'assistance.

15- CORRESPONDANCE

Aucune correspondance particulière.

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2013-01-23

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par la conseillère Éva Böröcz et résolu unanimement que la présente session soit levée à 20h15.

ADOPTÉE

Claude Jutras
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière